



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DE L'ANNÉE 2017

Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

En 2017, le BCNUDH a documenté **6.497 violations** des droits de l'homme en RDC, soit une moyenne de plus de 541 violations par mois. Il s'agit d'une augmentation de plus d'un quart (+25%) par rapport à 2016 (5.190 violations), qui avait déjà connu une augmentation de 30% par rapport à l'année 2015 (4.004 violations). A l'instar de l'année précédente, cette augmentation s'explique notamment par le grand nombre de violations liées à la restriction de l'espace démocratique (plus de 20% du total), ainsi que par l'activisme de plusieurs groupes armés et milices, qui non seulement s'est répandu géographiquement mais a fortement augmenté (+38%). Les agents de l'Etat ont eux aussi commis d'avantage de violations qu'en 2016 (+20%).

Sur l'ensemble du territoire de la RDC, les agents de l'Etat sont responsables de **61% des violations** documentées en 2017, tandis que **39%** ont été perpétrées par les groupes armés. Si l'on prend l'ensemble des violations documentées en 2017, plus de la moitié sont attribuables aux seuls éléments de la Police nationale congolaise (PNC) et des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) réunis. Le BCNUDH déplore l'augmentation exceptionnelle (+146% en un an) du nombre de victimes d'exécutions extrajudiciaires et arbitraires par des agents de l'Etat (1.176 victimes). L'ensemble des groupes armés et milices sont, eux aussi, responsables d'un nombre affligeant d'exécutions sommaires (904 victimes).

En 2017, près de 75% des violations documentées par le BCNUDH ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (**4.810 violations**), et ont entraîné la mort d'au moins 1.949 civils. Cette hausse par rapport à l'année précédente s'explique notamment par l'émergence de nouveaux conflits, l'intensification et propagation des activités de milices et groupes armés, ainsi que leur répression par les autorités congolaises. Parmi toutes les parties au conflit, les militaires des FARDC ont commis le plus grand nombre de violations des droits de l'homme, tandis que les combattants des Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et ceux de divers groupes Maï-Maï sont les principaux responsables parmi les groupes armés. Près de la moitié des violations et atteintes aux droits de l'homme documentées dans les provinces en conflit ont été enregistrées dans la seule province du Nord-Kivu (2.363).

La situation des droits de l'homme dans les trois provinces du Kasai reste en 2017 des plus préoccupantes, notamment en raison de l'intensification de la répression contre la milice de Kamuina Nsapu par les forces de défense congolaises. Le BCNUDH note également une grave détérioration de la situation des droits de l'homme dans la province du Maniema, suite au renforcement de la présence des FARDC

faisant un usage excessif et indiscriminé de la force pour contrer l'activisme des combattants Maï-Maï dans la province.

Le BCNUDH est préoccupé par la forte augmentation du nombre de victimes adultes de violences sexuelles liées au conflit en 2017 (**533 victimes adultes**, soit +53% par rapport à 2016), ainsi que par le nombre élevé d'enfants victimes de ces violences (**267 enfants victimes**). Par ailleurs, au moins **2.572 enfants** ont été victimes de violations graves de leurs droits dans le cadre du conflit armé, dont la plus documentée est le recrutement d'enfants (au moins 1.566 enfants ont été séparés de groupes armés en 2017).

En 2017, le BCNUDH a documenté **1.375 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire**, soit une hausse de presque 25% par rapport à 2016. Ce nombre démontre une tendance continue et toujours plus importante des restrictions de l'espace démocratique depuis trois ans et confirme l'absence de mise en œuvre des conditions nécessaires pour un processus électoral crédible et pacifique. Les autorités congolaises ont eu systématiquement recours à des restrictions injustifiées et disproportionnées des libertés publiques et à des actes de harcèlement d'opposants politiques, de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme dans le but de faire taire les voix perçues comme critiques. À l'instar de l'année dernière, les principaux auteurs présumés de ces violations sont les agents de la PNC (712 violations soit plus de la moitié du total).

Au cours de l'année, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité, y compris à travers le soutien à 13 missions d'enquêtes conjointes et 21 audiences foraines par la justice militaire et civile à travers le pays. Au moins 150 militaires des FARDC et 51 agents de la PNC ont été condamnés pour des actes constituant des violations des droits de l'homme dans l'ensemble des provinces de la RDC, ce qui traduit un effort des autorités judiciaires en matière de lutte contre l'impunité.

Enfin, en 2017, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 344 activités de formation, appui technique ou sensibilisation en vue de renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques en matière de droits de l'homme et de les informer de son mandat, en particulier la Commission nationale des droits de l'homme et le Ministère des droits humains. Ces activités, à l'intention de près 24.500 personnes dont 25% de femmes, ont notamment porté sur les mécanismes nationaux et internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme, la protection des défenseurs des droits de l'homme, le respect des droits de l'homme dans le contexte électoral, la lutte contre l'impunité, la lutte contre les violences sexuelles, ainsi que sur la commémoration des journées internationales des droits de l'homme.